

Le juste

Conférence du 2 mai 2012 - 18h30

Université Populaire de Septimanie, Club Léo Lagrange de Narbonne

27 Avenue De Lattre De Tassigny à NARBONNE

Diapo 1

Diapo 2

KRÉON.

Et ainsi, tu as osé violer ces lois ?

ANTIGONÈ.

C'est que Zeus ne les a point faites, ni la justice qui siège auprès des dieux souterrains. Et je n'ai pas cru que tes édits pussent l'emporter sur les lois non écrites et immuables des dieux, puisque tu n'es qu'un mortel. Ce n'est point d'aujourd'hui, ni d'hier, qu'elles sont immuables ; mais elles sont éternellement puissantes, et nul ne sait depuis combien de temps elles sont nées. Je n'ai pas dû, par crainte des ordres d'un seul homme, mériter d'être châtiée par les dieux. Je savais que je dois mourir un jour, comment ne pas le savoir ? même sans ta volonté, et si je meurs avant le temps, ce me sera un bien, je pense. Quiconque vit comme moi au milieu d'innombrables misères, celui-là n'a-t-il pas profit à mourir ? Certes, la destinée qui m'attend ne m'afflige en rien. Si j'avais laissé non enseveli le cadavre de l'enfant de ma mère, cela m'eût affligée ; mais ce que j'ai fait ne m'afflige pas. Et si je te semble avoir agi follement, peut-être suis-je accusée de folie par un insensé.

Lorsque Antigone comparait devant Créon, elle ne nie pas les faits qui lui sont reprochés mais les revendique justes au delà des lois humaines.

Créon la condamne au nom de la norme humaine, sociale, du juste et de l'injuste, fondement du droit. Loi divine ou loi humaine ? Thémis ou Dikê ? Loi intangible ou convention sociale ? Raison d'État ou droit de l'Homme ?

Blaise PASCAL ironise : « *Plaisante justice qu'une rivière borne ! Vérité au deçà des Pyrénées, erreur au-delà* ».

L'on peut voir Antigone comme une héroïne moderne. Elle symbolise la liberté de conscience, le libre arbitre, la résistance à l'oppression...

Aujourd'hui, Anders Breivik utilise le même argument qu'Antigone.

Diapo 3

Peut-être Breivik est accusé de folie par une démocratie insensée.

Poser le juste comme pure convention, c'est avouer son caractère purement fictif ou factice et par là le nier comme juste. Comme dit Pascal : « *Qui ramène à son principe, l'anéantit.* »

Je souhaitais aborder avec vous la question du juste dans la société. Qu'est-ce qu'une société juste ? Tout à l'heure, un débat a lieu entre un qui vante une France forte et juste et un autre qui veut rétablir la justice. C'est donc un sujet central dans ce qui fait société.

Diapo 4

Pourtant l'économiste Amartya Sen affirme : « *La question 'Qu'est-ce qu'une société juste?' n'est pas un bon point de départ pour une théorie de la justice qui soit utile. De plus, elle n'en constitue peut-être pas non plus un point d'arrivée plausible* ».

Pour moi, la notion de juste me semblait simple. Lorsque j'étais enfant et que l'on me punissait pour une chose que je n'avais pas faite, la première chose que je criais était : « *Ce n'est pas juste !* ».

Les économistes ont, semble-t-il, beaucoup de mal à comprendre ce que les enfants ressentent au plus profond d'eux-mêmes.

Depuis l'aube de l'humanité, la notion de juste est ce qui fonde le rapport humain. C'est ce qui rend

possible la confiance, le lien social, le politique. Tout le monde a entendu parler du code d'HAMMOURABI datant d'environ – 1750 Av JC.

Diapo 5

« Pour que le fort n'opprime pas le faible, pour faire justice à l'orphelin et à la veuve, à Babylone, la ville dont Anu et Enlil ont élevé le faite, dans l'Esagil, le temple dont les fondements sont aussi stables que les cieux et la terre, pour porter les jugements concernant le pays, pour prendre les décisions concernant le pays, pour faire justice à l'opprimé, j'ai écrit mes paroles précieuses sur ma stèle et je l'ai dressée devant ma statue de « Roi de justice ». »

Ce code pose le juste par 2 termes : *kittum*, « la justice en tant que garante de l'ordre public », et *mišarum*, « justice en tant que restauration de l'équité »

Le code d'UR-NAMMU date de près de 2100 ans avant J.-C., celui d'Urukagina de vers 2350 av. J.-C. à LAGASH en Mésopotamie.

Depuis plus de 4300 ans, les hommes ont compris que le juste était opposé à la force.

Je vais articuler mon propos en trois parties :

Diapo 6

Trois axes pour aborder la notion du juste.

1. PUNIR
2. ECHANGER
3. REPARTIR

1. PUNIR

Paul RICOEUR a abordé le sujet du droit de punir. Il explique que le punir s'articule en trois volets qui se retrouvent dans nos sociétés.

Diapo 7

Le Coupable :

Platon assigne au Punir la fonction de soigner le coupable. La justice est le bien de l'âme comme la santé est le bien du corps. Dans le CRITON, Platon affirme que : *« Si la vie ne vaut pas d'être vécue avec un corps en loques ou en ruines, comment imaginer une vie où l'âme serait détériorée, abîmée, corrompue par l'injustice ? »*

La Victime :

Avec Aristote, mais aussi plus généralement les codes répondant à la loi du Talion, les codes d'Hammurabi, d'Ur-Nammu, d'Urukagina, abordent le sujet par l'angle de la victime. Comment apporter à la victime la réparation, la compensation ? Comment éteindre la volonté de vengeance, calmer la colère, l'indignation, échapper à l'engrenage de la vendetta ?

La Loi :

Avec Kant et à partir des philosophes des Lumières, la société est conçue comme un tout régi par la loi, par une loi qui s'applique à tous les sujets. C'est par rapport à la loi qu'il y a infraction. La punition a pour objet de restaurer, de rappeler la loi et de contraindre à son respect.

Pour déporter la perspective de la victime, comme du coupable sur la loi, Kant explique : *« Le mal immérité que tu infliges à un autre dans le peuple, tu le fais à toi-même. Si tu l'outrages, si tu le voles, tu te voles toi-même. »*

C'est cette perspective qui axe le modèle de justice français à la différence de la justice anglo-saxonne qui est plutôt assise sur la perspective de la victime.

Paul Ricoeur constate que chaque logique a ses limites et en particulier pour justifier la peine. Il tente de poser que la réparation du lien social est l'enjeu. Il place le procès au cœur du dispositif de

restauration du lien social. Le procès est le lieu de la parole publique. L'on peut constater que ce n'est plus le cas dans notre pays, avec des procès à la chaîne ou les parties ont quelques minutes pour plaider. Le procès selon Ricoeur, c'est le lieu où les mots peuvent être appliqués sur les maux. Le cas des commissions « Vérité et Réconciliation » en Afrique du Sud est emblématique du référentiel de Ricoeur.

Faisons **un petit point sur le punir en France** :

Diapo 8

Aujourd'hui, pour la justice pénale :

- 30 lois votées en 10 ans (29 étaient mauvaises ?),
- 100.000 décisions de justice ne sont pas appliquées,
- dont 87.000 peines de prisons non exécutées,
- 40.000 personnes convoquées devant les tribunaux ne s'y présentent pas,
- + 20% des violences aux personnes en 10 ans.

Diapo 9

- + 31% du nombre des détenus entre 2001 et 2009,
- 67.161 détenus au 1^{er} avril 2012,

Diapo 10

- taux d'occupation 117,3 %, (pouvant aller à 200% sur certaines prisons)
- 3 à 4 personnes sur 9m²,
- 12.282 personnes bénéficiaient d'un "aménagement de peine sous écrou" (semi-liberté, bracelet électronique...), dispositif + 28,5% en un an,
- 101 détenus pour 100.000 habitants,
- chaque année, ce sont plus 90.000 personnes qui passent par la case prison,
- dont 25,4 % en préventive (attente de jugement, pas assez de juges, pas assez de prisons...).

Diapo 11

- 1 suicide tous les 3 jours,
- 110 suicides en 2011,
- 3 tentatives de suicides par jour,

Entre le 1er septembre 2001 et le 1er janvier 2012, l'effectif de la population sous écrou est passé de 47 000 à 73 800 personnes, soit un accroissement de près de 60 %.

Pour Céline Verzeletti, secrétaire générale de la CGT-Pénitentiaire : « *le nombre de détenus continue à augmenter et les conditions de travail et de détention vont continuer à se détériorer* ».

« *Le parc pénitentiaire n'a jamais été aussi grand et on va continuer à construire de nouvelles prisons, mais les faits montrent que la solution est ailleurs.* »

Philippe AUZENET, ancien visiteur, aumônier protestant des prisons.

« *La prison : la plus grande école du vice, du crime et de la récidive.... tandis que l'article D 189 du Code de Procédure Pénale prévoit que l'emprisonnement a pour but de "favoriser l'amendement" et de "préparer le reclassement social"... en assurant "le respect de la dignité à la personne humaine"* ».

En ce qui concerne la jeunesse : **Diapo 12**

- 40.000 jeunes font l'objet d'une mesure pénale.
- 10% soit 4.000 font l'objet d'une mesure d'enfermement ou de placement dans un établissement.
- 780 mineurs sont en prison en avril 2012. (+9,1% // à mars 2012)

Ces 36.000 sont suivis, conduits, accompagnés vers la citoyenneté par la Protection Judiciaire de la

Jeunesse qui a de moins en moins de moyens.

Diapo 13 (offres d'emploi éducateurs CEF)

A Narbonne, nous avons un centre éducatif fermé qui fait appel, entre autres, à des éducateurs en contrat à durée déterminée précaires dont certains sont des éducateurs « sportifs ». La vigueur des discours politiques masque mal la faiblesse des moyens.

Il est intéressant de se pencher sur la sociologie de la prison avec en particulier les travaux de Philippe COMBESSIE qui pointent que nous sommes retournés au schéma du punir de 1848 décrit dans les Misérables de Victor Hugo. La fonction du Mišarum du Code d'Hammurabi, celle de : « justice en tant que restauration de l'équité » est abandonnée.

Diapo 14

- 57,7 % population carcérale en dessous seuil pauvreté 2009.
- 75 % niveau V et infra dont 11,5 % illettrés.

Le sociologue Loïc WACQUANT, professeur à l'université américaine de BERKELEY parle de Punir les pauvres.

On est dans l'extraction, la mise à l'écart et surtout dans la dissuasion.

Les moyens sont orientés vers cette stratégie qui est fort ruineuse. Elle coûte cher, avec des moyens toujours plus en retard sur les besoins.

La récidive est un indicateur de l'échec de cette politique.

La récidive :

Si le Mišarum est abandonné, il reste la fonction Kittum, justice en tant que garante de l'ordre public.

La récidive est un bon indicateur de l'efficacité de cette fonction.

Dans les Lettres à Lucilius, Sénèque écrit qu'« *aucun homme raisonnable ne punit parce qu'une faute a été commise, mais pour qu'elle ne le soit plus* ».

Un cas emblématique : la récidive sexuelle : beaucoup de gesticulations, des coups de menton...

- 3 lois votées depuis 2007,
- 6 depuis 2002,
- pas de résultat probant faute d'accompagnement.

Les violeurs d'enfants récidivent à 19 %, et encore, pas pour ce crime : ils ne sont que 0,6 % à être condamnés à de la réclusion criminelle.

Diapo 15

59 % des détenus sont de nouveau condamnés dans les cinq ans qui suivent leur libération, et 46 % d'entre eux à de la prison ferme.

Plus on va en prison, et plus on y reste et plus on récidive ! La prison est tout sauf dissuasive !

L'étude que publient les démographes [Annie Kensey](#) et [Abdelmalik Benaouda](#), du bureau des études et de la prospective de l'administration pénitentiaire, est l'une des plus complètes qui soient : 7 000 dossiers de détenus libérés entre juin et décembre 2002 ont été comparés cinq ans plus tard, c'est-à-dire dans les années 2007-2008, à leur casier judiciaire.

Il ne s'agit pas de la récidive légale, qui ne s'intéresse qu'aux condamnations pour une même infraction ou une même famille d'infractions, mais du "*devenir judiciaire d'anciens condamnés*", c'est-à-dire de la récidive quel que soit le motif de la nouvelle condamnation.

La récidive n'est évidemment pas la même selon la nature de l'infraction initiale.

Les voleurs sont 74 % à être à nouveau condamnés cinq ans plus tard,

les violeurs d'enfants 19 %, et encore, pas pour ce crime : ils ne sont que 0,6 % à être condamnés à de la réclusion criminelle.

32 % des meurtriers sont à nouveau condamnés, mais pour 19 % à de la prison ferme, et 0,7 % seulement pour un nouveau crime - et pas forcément un meurtre : il n'y a guère, en France, de tueurs en série. Avoir été condamné pour homicide volontaire diminue ainsi de moitié le risque de recondamnation ou de retour en prison par rapport aux voleurs ou aux receleurs.

Les condamnés pour viol ou agression sexuelle ont une probabilité trois fois moindre d'avoir une nouvelle condamnation dans les cinq ans que les condamnés pour vols.

Les récidivistes sont plutôt les condamnés pour les délits les moins graves.

Les détenus condamnés à des peines de moins de douze mois sont 61 % à récidiver cinq ans plus tard, les condamnés à cinq ans et plus sont 33 % à récidiver.

Plus on a été condamné, plus on récidive : les libérés qui avaient déjà une condamnation antérieure avant d'être incarcérés en 2002 sont 34 % à recommencer. Ceux qui avaient deux condamnations ou plus sont 70 % : plus on a fait de prison, plus on en fera.

Le risque est trois fois plus important pour les mineurs à la libération que pour les jeunes majeurs de moins de 30 ans. Ne pas être marié multiplie même par 1,5 le risque de retourner en prison, les détenus chômeurs récidivent à hauteur de 61 %, ceux qui ont un emploi à 55 %. Les populations à risque sont bien les mineurs. 78 % des mineurs ont de nouveaux ennuis avec la justice dans les cinq ans, les plus de 50 ans sont, eux, 29 %.

Statistiquement, la récidive est plus forte dans les premiers mois après la sortie : plus de la moitié des récidivistes (54,6 %) ont été à nouveau condamnés au cours de la première année de leur sortie, les trois quarts dans les deux ans. C'est encore plus vrai pour les condamnés à la prison ferme : le taux de récidive est de 62 % la première année, 81 % dans les deux ans. Après la quatrième année de liberté, la courbe de récidive se tasse. L'urgence est donc bien d'accompagner le mineur à la sortie de prison et pendant les deux années qui suivent, sinon il rechute.

La variable la plus intéressante et la plus encourageante est sans doute le mode d'exécution de la peine : plus les condamnés restent enfermés, plus ils récidivent en sortant. *"Les risques de recondamnation des libérés n'ayant bénéficié d'aucun aménagement de peine demeurent 1,6 fois plus élevés que ceux des bénéficiaires d'une libération conditionnelle"*, notent les démographes.

Les libérés qui n'ont pas bénéficié d'aménagements de peine ont été 63 % à être recondamnés au bout de cinq ans (contre 39 % pour les sortants en libération conditionnelle). *"Il y a effectivement des populations plus fragiles"*, indique Annie Kensey, *des personnes qu'il faut accompagner, c'est tout l'intérêt de l'individualisation des peines et du suivi des conseillers d'insertion et de probation.*

Diapo 16

Une France Forte ? Est-ce une France qui investit de manière massive dans la quantité du dispositif punitif et se désengage autant du dispositif éducatif.

Objectif 87.000 en 2017, 150.000 en 2020 ... aveu de l'échec de la dissuasion.

Le tout sécuritaire, le tout répressif est un échec massif.

Diapo 17

Trouver des réponses, c'est d'abord se poser des questions.

C'est s'appliquer à traiter les causes, plutôt que de courir après les effets.

Mieux vaut prévenir que punir.

Se poser les questions, c'est demander :

A quoi sert la prison ? À punir ? Et après ?

A quoi cela sert-il de punir ?

Pourquoi punir ?

Punir : Est-ce dissuader ? Est-ce contraindre ? Est-ce réparer ? Est-ce soigner ?

La machine à fabriquer des ânes :

«La carotte et le bâton sont des stimulants persuasifs et fréquemment utilisés. Mais traitez les gens comme des ânes et ils se comporteront comme des ânes ...» John Whitmore

2. ECHANGER

Diapo 18

Abordons le sujet du juste sous l'angle de l'échange.

En 1776, Adam SMITH définit l'économie comme la science ayant pour objet la résolution à la fois pratique et théorique au problème de l'échange. L'échange est l'ensemble de deux transferts dont chacun est la contrepartie exigible de l'autre. Adam SMITH place l'échange au niveau de la raison et de la parole. Pour lui, ce qui différencie l'Homme de l'animal est autant l'échange que la raison ou la parole.

Il nous dit : *« Par calcul d'intérêt donc, il fait sa principale occupation... À la vérité, son intention en général n'est pas en cela de servir l'intérêt public, ... »* (Adam SMITH, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*).

Toutefois, pour Adam SMITH, l'État doit garantir la protection du marché et des intérêts anglais. Le libéral Frédéric BASTIAT est d'un avis opposé : *« Si l'État laisse faire, nous serons libres et économiquement administrés, rien ne coûtant moins que le laisser faire »* (Frédéric Bastiat, *Les harmonies économiques*, 1849).

Le néo-libéral de l'école de Chicago, Milton FRIEDMAN décédé en 2006 (Prix de la Banque de Suède en 1976) fidèle à BASTIAT, affirme : *« Mais la doctrine de la « responsabilité sociétale » prise au sérieux étendrait le rayon d'action du mécanisme politique à toute activité humaine. Elle ne diffère pas dans sa philosophie de la doctrine plus explicite du collectivisme. Elle n'en diffère qu'en feignant de croire que des buts collectivistes peuvent être atteints sans moyens collectivistes. C'est pourquoi, dans mon livre Capitalisme et liberté, je l'ai qualifiée de « doctrine fondamentalement subversive » dans une société libre, et que j'ai affirmé que dans une telle société « il y a une, et une seule responsabilité sociétale de l'entreprise – d'utiliser ses ressources et de s'engager dans des activités conçues pour augmenter ses profits, tant qu'elle respecte les règles du jeu, c'est-à-dire, qu'elle s'engage dans une concurrence ouverte et libre, sans duperie ou fraude. »*

Ce qui caractérise les doctrines capitalistes ou libérales, c'est que l'intérêt particulier est le fondement et l'horizon indépassable de la société au nom du principe de liberté.

Diapo 19

Le 7 janvier 1848, Karl MARX répond à Frédéric BASTIAT et prononce un discours sur le libre-échange devant l'Association Démocratique de Bruxelles et il démonte la supercherie des économistes capitalistes et renvoie dos à dos protectionnistes et libre-échangistes : *« ne vous en laissez pas imposer par le mot abstrait de liberté. Liberté de qui ? Ce n'est pas la liberté d'un simple individu, en présence d'un autre individu. C'est la liberté qu'a le capital d'écraser le travailleur. ... Si les libre-échangistes ne peuvent pas comprendre comment un pays peut s'enrichir aux dépens de l'autre, nous ne devons pas en être étonnés, puisque ces mêmes messieurs ne veulent pas non plus comprendre comment, dans l'intérieur d'un pays, une classe peut s'enrichir aux dépens d'une autre classe.*

...le système protecteur est conservateur, tandis que le système du libre-échange est destructeur. Il dissout les anciennes nationalités et pousse à l'extrême l'antagonisme entre la bourgeoisie et le prolétariat. En un mot, le système de la liberté commerciale hâte la révolution sociale. »

Il y a deux grandes théories libérales de l'échange fondées sur les différences entre pays.

Les théories classiques dites ricardiennes de l'échange en référence à l'anglais **David Ricardo** (1772-1823) sont fondées sur les différences de leurs caractéristiques propres et en particulier de technologies pour les théories ricardiennes.

La théorie Hesksher-Ohlin-Samuelson, élaborée dans les années 30-40 (HOS) est fondée sur les différences de dotations en facteurs de production en capital et en travail (qualifié et non qualifié) . (Ohlin 1977, Samuelson 1970)

Les théories classiques des avantages comparatifs affirment que l'on se spécialise en important ce qui

nous coûte moins cher qu'en étant en autarcie.

La théorie HOS affirme que ce sont les dotations en facteurs de production (terre, capital et travail) qui expliquent la spécialisation. Si un pays est bien pourvu en terre, il se spécialisera dans la production de biens nécessitant ce facteur en abondance. S'il dispose de capital ou d'une main d'œuvre en abondance, il exportera des biens qui exigent ces facteurs de production.

Ces théories affirment que le commerce est favorable à toutes les parties même si la théorie HOS suggère que certaines sous-populations peuvent perdre à l'échange.

Pourtant, il faut reconnaître que les faits contredisent les théories. Les USA ayant un taux de capital par tête parmi les plus élevés exportent des produits avec un taux de travail élevé. Ainsi, l'Allemagne avec un coût du travail élevé exporte des produits manufacturés de façon plus importante que des pays ayant un coût moindre sur des produits similaires.

De même, l'on doit reconnaître que « gagnant-gagnant » n'existe que dans les théories économiques et les discours politiques des libéraux. Les balances commerciales des pays de la planète ne sont pas tous, loin s'en faut, excédentaires. Pour que l'un profite, il faut que l'autre perde ou consente à perdre bon gré, mal gré. Ce qu'avait compris à l'époque Jean Bodin : « *il n'y a personne qui gagne qu'un autre n'y perde* » (Les Six livres de la République) « *Or il ne faut jamais craindre qu'il y ait trop de sujets, trop de citoyens : vu qu'il n'y a richesse, ni force que d'hommes* » (Livre V, chapitre II intitulé : Les moyens de remédier aux changements des Républiques, qui adviennent pour les richesses excessives des uns, et pauvreté extrême des autres.)

Ainsi le juste prix est un slogan trompeur.

L'évolution des inégalités sur le long-terme se caractérise par l'accroissement considérable des inégalités entre pays comparé à l'évolution des inégalités à l'intérieur de chaque pays. Les économistes Bourguignon (*directeur de l'école d'économie de Paris depuis 2007, économiste en chef et 1^{er} vice-président de la Banque Mondiale de 2003 à 2007*) et Morisson montrent que l'accroissement des inégalités mondiales entre 1820 et 1992 est entièrement attribuable à l'augmentation des inégalités entre les pays et que les inégalités entre les citoyens d'un même pays sont restés en comparaison extrêmement stables.

Des pays comme les États-Unis ou la France disposent aujourd'hui d'un revenu par habitant jusqu'à 20 fois supérieur à celui d'un pays pauvre alors que deux cent ans auparavant les inégalités de niveau de vie étaient dans une échelle de 1 à 3 (Madison).

D'autre part, si les théories libérales étaient justes, nous ne trouverions pas la vie si chère. Notre pouvoir d'achat nous satisferait.

En fait, le « ***pas cher*** » ruine le pauvre.

L'Afrique ne verrait pas la dégradation de sa sécurité alimentaire, avec une balance commerciale déficitaire, une flambée des prix des produits alimentaires. 45 % de la population africaine vit avec moins d'un dollar par jour et consacre de 50 à 75% de son revenu pour les aliments de base.

Les USA auraient une balance commerciale équilibrée. L'Europe et particulièrement la France aussi.

Diapo 20 La position économique et la balance commerciale des USA a chuté avec Reagan

Diapo 21 En 1984, un film est la parabole du déclin économique américain, face aux asiatiques.

Diapo 22 Les appareils ménagers, les voitures asiatiques envahissent les USA et l'Europe, l'on parle alors de péril jaune.

Diapo 23 Cette politique économique a été menée dès la présidence CHIRAC.

Diapo 24 La dégringolade de notre balance commerciale s'amorce bien avant la crise mondiale.

Dans l'acte de l'échange, que l'on appelle « le marché », le dogme libéral place le profit comme moteur et but auquel la marchandise autant que l'homme est assujéti.

Pour les théories alternatives, le moteur et le but de l'échange n'est pas le profit mais l'Homme.

Cela peut amener, par exemple, à concevoir différemment l'organisation du marché qui n'est plus une fin en soi mais un outil au service de l'Humain.

Peut-on qualifier de juste, le fait que les différents composants d'un yaourt vendu dans un supermarché en Allemagne parcourent en moyenne 9115 km entre le pis de la vache et le rayon du magasin ?

Nous avons des paysans qui élèvent des moutons à 50 km de chez nous, est-il juste que nous importions de l'agneau de Nouvelle Zélande avec des coûts environnementaux désastreux pour congeler et transporter ces marchandises ? Idem pour les asperges du Chili... ?

Les Panga du Vietnam, les perches d'Afrique centrale, le quinoa bio en Amérique du Sud,

Diapo 25 Le lait enrichi en poudre de fer en Indonésie contre l'allaitement maternel, etc... matières premières, etc...) (atteintes à la santé des consommateurs, dépense carbone du transport ...)

Diapo 26 Les jeans

Diapo 27 Les baskets

(exemples de MARX pour le sucre et le coton en Inde)

Une brosse à dents qui a été « assemblée aux États-Unis », sa fabrication met en jeu « **11 sites industriels, dans 8 pays d'Asie, d'Europe et d'Amérique et dont les 38 composants parcourent au total près de 30 000 km par air, mer, route** ». Ce mode de production qui touche tous les biens que nous manipulons est-il amené à perdurer ? Et surtout, comment cartographier une production, interpréter un tableau de PIB dans ces conditions ? Comment parler de protectionnisme national ?

Diapo 28 Les FTN (*firmes trans-nationales*) n'ont pas de patrie ! Les actionnaires n'ont pas de patrie, ils ont des comptes en banque. Le protectionnisme national est une mauvaise réponse à une bonne question. (Les voitures françaises sont fabriquées à l'étranger...)

MARX a raison, le problème n'est pas de choisir entre libre-échange et protectionnisme, mais de choisir une autre logique d'échange.

Alors que peut être un échange juste ?

Principe de réciprocité et d'équilibre :

- en matière sociale,

(conditions de travail et droits sociaux)

respect des 4 normes sociales fondamentales, définies par les Conventions de l'OIT :

- interdiction du travail des enfants,
- le non recours au travail forcé,
- le droit reconnu aux salariés de s'organiser pour négocier collectivement leur contrat de travail,
- la non-discrimination en matière d'emploi, de profession et de salaire.

Diapo 29 à travail égal, salaire égal

- Respect d'un salaire minimum vital,
- respect d'une durée maximale du travail,
- santé et sécurité au Travail.

- en matière contractuelle,

(prix, conditions d'accès au marché, clauses antidumping, etc...)

- en matière environnementale,

Diapo 30 Le pas cher ruine le pauvre : les prix équitables

Principe d'équité :

pondération (droit à la santé, à préservation de l'environnement, à un travail décent, à l'identité culturelle...)

En septembre 2012, l'Union Européenne signera un accord de libre-échange avec le Pérou et la Colombie qui est un accord inégal qui menace le développement local, la santé, l'environnement et les

droits politiques et sociaux des peuples de la Colombie et du Pérou.

En 1998, le salaire du PDG, Philip H Knight, possédant 30% du capital de Nike, était de 2, 81 millions d'euros.

En Indonésie, 6500 employés travaillent pour Nike 60h/semaine minimum (avec des pointes à 97h)... Chaque ouvrier doit produire 350 paires de chaussures/mois, qui valent 30'000 \$ pour un salaire de 40 \$...

Diapo 31 Les échanges internationaux de marchandises en milliards de \$ en 2001.

Diapo 32 Les échanges commerciaux de la Triade en 2001.

3. REPARTIR

Diapo 33 La question du partage

S'ouvre à nous la question du répartir. Devant ce constat que l'échange commercial n'est pas naturellement juste mais qu'il est le résultat d'un rapport de forces qui profite au plus fort, c'est à dire aux Firmes Trans-Nationales, des économistes et des intellectuels libéraux ont tentés de penser le sens du juste dans la société et comment le juste pouvait rééquilibrer, corriger la société.

Le tournant de cette démarche se situe avec un économiste libéral anglais Stuart MILL (1806-1873), contemporain de MARX et qui constate l'échec de la pensée politique libérale triomphante qui se trouve menacée par sa propre victoire devant les déséquilibres des marchés, devant les coups de boutoirs des opprimés qui se révoltent partout et qui conçoivent des pensées politiques alternatives. MILL constate que le libéralisme ne permet pas à l'homme de profiter du progrès technique pour le bien-être commun mais est dévolu à l'augmentation des profits d'une minorité. Héritier de Bentham et du courant des utilitaristes, il étudie Marx, Proudhon, Fourier et cherche une voie pour sauver le marché et contrer les théories sociales.

Il estime ainsi que c'est à la société de choisir le mode de répartition des richesses créées, ce qui laisse le champ libre à la politique, au rôle de l'État, à des choix de société.

Cela laisse la place à la question des salaires, des impôts, des richesses, avant même de celle du choix de société.

Diapo 34 Liberté contre État providence

Alors, il faut être prudent et préciser que ce que nous qualifions du terme générique de libéral en France est opposé à cette qualification aux États Unis. Aux USA, être libéral, c'est être pour l'intervention de l'État dans le mode de répartition des richesses, c'est avoir une inspiration qui peut aller jusqu'à se faire traiter de socialiste, comme l'est aujourd'hui OBAMA par la droite républicaine. Le détournement des mots et des concepts est une arme redoutable des sophistes. Le concept d'état providence en est un exemple notoire. C'est une trouvaille du député de droite Emile OLLIVIER en 1864 qui affirme que l'état se prend pour la Providence. La providence est l'action de Dieu dans le monde, rien de moins. Il est des gens qui ne veulent pas que l'on se penche sur leurs affaires.

Revenons à ce processus d'intervention de la question du juste dans la société capitaliste.

Les économistes alternatifs qu'ils soient marxistes, socialistes ou écologistes proposent eux une sortie du système et un changement de paradigme. L'enjeu, le but final de l'échange n'est plus le profit. Le profit est un moyen et non une fin. D'autre part, il y a une différence fondamentale entre profit et valeur ajoutée. Ces théories proposent de sortir de l'injonction de Milton FRIEDMAN du profit, de la cupidité comme horizon indépassable de l'homme.

Diapo 35 Liberté contre État

Nous avons donc vu que les libre-échangistes, de BASTIAT à FRIEDMAN, sont contre toute intervention.

D'autres cherchent à sauver le système en introduisant une fonction de justice.

C'est le cas de Stuart MILL et de ses héritiers et en particulier de John RAWLS, de Amartya SEN, Amartya SEN est un économiste indien orthodoxe, fidèle aux libéraux classiques.

Son pays compte 30 % de la population qui vit avec moins d'un dollar par jour.

Une notion va être portée, c'est le care, qui se traduit par le soin, le secours. C'est un mot anglais qui vient du latin caritas qui signifie charité et amour.

Il y a là opposition cruciale entre charité et solidarité, entre assistance et solidarité.

L'on pourrait penser que l'affrontement entre intervention dans la société et opposition à toute intervention a toujours traversé les sociétés. Ce n'est pas l'avis de tous, comme le rappelait le père spirituel de Raymond BARRE, l'économiste François PERROUX (pétainiste à ses heures) : « *En aucune période de l'histoire (...) ne s'est vérifiée l'opposition simpliste entre gouvernement et commerce, ni à plus forte raison celle que la polémique aime à imaginer entre la stérilité économique de l'État et la fécondité exclusive de l'entreprise privée* » (F. Perroux, *L'Économie du XXe siècle*, PUF 1969).

L'on a donc, chez les économistes capitalistes, une opposition entre libre-échangistes adversaires de l'intervention, qui estiment que l'offre et la demande s'équilibrent naturellement, qui tiennent la doxa de l'attribution du Prix de la Banque de Suède appelé Nobel d'économie jusqu'à l'école de Chicago, en passant par les organismes internationaux think tanks, cercles (Forum de DAVOS, FMI, ...) et sont les promoteurs de notre crise mondiale actuelle et puis les autres, dans toutes leurs diversités comme Keynes, Hicks, Kindelberger, Galbraith, Stiglitz, Allais, etc.

Il y a de nombreux économistes, même en France qui remettent en cause la doxa du libre-échange, mais ils ont peu accès aux médias.

Ceux que je qualifie d'anti-interventionnistes estiment que le soin pour autrui, pour le démuné appartient à l'initiative individuelle. C'est le postulat que l'économie n'est pas du domaine de la morale et donc de la justice.

C'est ce que démontre COMTE-SPONVILLE lorsqu'il explique de la capitalisme est amoral, c'est à dire ni moral, ni immoral.

Pourtant bon nombre des gens qui vont voter, mais aussi ceux qui s'abstiennent par dépit ou découragement, ceux qui vont regarder tout à l'heure le débat à la télé, font intervenir la morale, le juste dans leurs choix pour une société qui réponde à leurs aspirations.

Pour conclure, j'ai envie de répondre à Amartya SEN que la question de la justice est non seulement le point de départ, mais aussi le point d'arrivée. C'est la question du juste qui fonde la société, qui fonde l'altérité et le vivre ensemble.

Je confie à votre réflexion cette citation du philosophe ALAIN.

Diapo 36 ALAIN

« Le droit règne là où le petit enfant qui tient son sou dans sa main et regarde avidement les objets étalés, se trouve l'égal de la plus rusée des ménagères.

On voit bien ici comment l'état de droit s'opposera au libre jeu de la force.

Si nous laissons agir les puissances, l'enfant sera certainement trompé ; même si on ne lui prend pas son sou par la force brutale, on lui fera croire sans peine qu'il doit échanger un vieux sou contre un centime neuf.

C'est contre l'inégalité que le droit a été inventé.

Et les lois justes sont celles qui s'ingénient à faire que les hommes, les femmes, les enfants, les malades, les ignorants soient tous égaux. Ceux qui disent, contre le droit, que l'inégalité est dans la nature des choses, disent donc des pauvretés. »

Alain, *Propos sur les pouvoirs* (18 octobre 1907), *Éléments d'éthique politique*

Je vous remercie.